

Résumé de la Révision Environnementale et Sociale (RRES ou ESRS) SOLENGY – HAÏTI

Langue originale du document : Anglais
Date d'émission : novembre de 2024

1. Informations générales sur le Projet et présentation de la portée de l'examen d'IDB Invest

Solengy Haïti S.A. (la « Société » ou « Solengy ») est un fournisseur leader de solutions de distribution d'énergie qui offre des systèmes énergétiques clés en main et personnalisés allant de 1KWp à 600KWp aux clients résidentiels, commerciaux et industriels. En 2019, la Société a lancé son programme innovant de « contrat de vente différée » ou de solution de location-achat afin d'améliorer l'accès à l'électricité pour les ménages et les entreprises ne pouvant pas se permettre le coût d'investissement initial de l'énergie renouvelable.

Solengy recherche des financements pour (i) acquérir des systèmes d'énergie solaire destinés à être vendus en Haïti, à travers des solutions de location-achat, à des clients commerciaux et industriels, (ii) obtenir des fonds de roulement, notamment pour l'acquisition d'un stock initial, et (iii) rembourser la dette arrivant à échéance (le « Projet »).

L'Étude de diligence raisonnable environnementale et sociale du Projet (« DRES ») comprenait un examen : (i) des politiques, des procédures et du système de gestion environnementales et sociales (« E&S ») de Solengy ; (ii) des procédures d'évaluation des risques liés à l'environnement et à la santé et la sécurité au travail (« SST »), y compris la sécurité électrique de la Société ; (iii) des procédures de gestion pour évaluer les risques E&S sur sa chaîne d'approvisionnement ; (iv) des politiques et procédures en matière de ressources humaines (« RH »), y compris les conditions d'emploi et de travail ; (v) des procédures de gestion des sous-traitants ; (vi) des plans de gestion des déchets solides, liquides et dangereux ; (vii) de l'engagement communautaire et du mécanisme de règlement des griefs ; (viii) des plans d'intervention d'urgence ; et (ix) des dispositions en matière de sécurité privée.

2. Catégorisation et justification des aspects environnementaux et sociaux

Conformément à la Politique de Durabilité Environnementale et Sociale d'IDB Invest, le Projet a été classé dans la catégorie B, car les risques et les impacts E&S associés sont limités, spécifiques au site et largement réversibles et gérables par la mise en œuvre de mesures d'atténuation bien connues, y compris les chutes de hauteur, les risques électriques, les blessures causées par les équipements ou les matériaux, l'élimination en fin de vie ou le recyclage des panneaux solaires. Les principaux enjeux E&S du Projet sont les suivants : (i) la mise en œuvre du système de gestion E&S de la Société (« SGES ») et sa capacité d'organisation ; (ii) des conditions de travail équitables, sûres et saines, y compris la santé et la sécurité au travail et la gestion des sous-traitants ; (iii) la gestion des déchets et des eaux usées ; (iv) l'engagement des parties prenantes et le mécanisme externe de règlement des griefs ; (v) la gestion de la sécurité privée.

Le Projet déclenche les Normes de Performance suivantes : (i) NP 1 - Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux ; (ii) NP 2 - Conditions de travail et d'emploi ; (iii) NP 3 - Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution ; et (iv) NP 4 - Santé, sûreté et sécurité de la communauté.

3. Contexte environnemental et social

3.1 Caractéristiques générales du site du Projet

La Société loue actuellement un bâtiment pour ses opérations, composé d'un atelier pour l'assemblage d'équipements et d'un entrepôt d'environ 930 m², et de bureaux occupant environ 186 m², situés dans le parc industriel de l'aéroport à Port-au-Prince, en Haïti. Le modèle d'affaires de Solengy se concentre sur la location-achat de solutions d'énergie solaire, comprenant des systèmes photovoltaïques et des batteries. La Société fournit, installe et s'occupe de la maintenance des équipements pendant la durée du contrat et offre des garanties étendues, y compris une assurance. La propriété de l'équipement est transférée aux clients à la fin de la période de location. Solengy a installé 690 systèmes dans 84 projets au cours des 13 dernières années en Haïti.

3.2 Risques liés au contexte

Le Projet peut être confronté à plusieurs risques liés au contexte importants. En termes de sécurité, Haïti connaît des niveaux élevés de criminalité, notamment le vol et le vandalisme, ainsi que la présence de gangs violents, qui peuvent affecter l'installation et la maintenance des systèmes solaires. Les enlèvements sont encore l'une des principales sources de revenus des gangs opérant dans le pays. En outre, face à l'inefficacité des forces de police, la protection des biens du Projet est davantage menacée.

Sur le plan politique, Haïti a connu l'instabilité politique et de fréquents changements de gouvernement, ce qui peut mettre en péril la continuité et la sécurité du Projet. En outre, les droits du travail sont une préoccupation, notamment la traite de personnes et le travail des enfants, qui représentent des risques importants et pourraient affecter la réputation du Projet et sa durabilité à long terme.

Sur le plan économique, les faibles taux d'alphabétisation et d'emplois peuvent limiter la disponibilité de personnel qualifié pour l'installation et la maintenance des systèmes solaires. Enfin, Haïti est vulnérable aux catastrophes naturelles telles que les ouragans et les tremblements de terre, qui peuvent endommager l'infrastructure d'énergie solaire.

4. Risques et impacts environnementaux et mesures d'atténuation et de compensation proposées

4.1 Évaluation et gestion des risques environnementaux et sociaux

4.1.a Évaluation et Système de gestion environnementale et sociale

En raison de la nature des activités de Solengy, une évaluation des risques et des impacts E&S n'est pas légalement requise pour qu'elle développe ses opérations. La Société a pris des mesures pour valider la manière dont elle évalue et gère ses risques et impacts E&S, en formalisant des procédures opérationnelles standard et en recrutant du personnel possédant les compétences nécessaires pour développer et mettre en œuvre un Système de Gestion Environnementale et Sociale (« SGES »). Bien que ces efforts aient été récemment mis en pause, la Société poursuivra cette voie et entreprendra une évaluation de ses risques et impacts E&S, qui servira de base à l'élaboration de son SGES. Plus précisément, elle développera et mettra en œuvre une politique E&S et un SGES, alignés sur les bonnes pratiques internationales, les lois environnementales et sociales pertinentes en Haïti et proportionnés à la nature et à l'ampleur des impacts de ses activités. Le SGES comprendra les éléments suivants : (i) une politique; (ii) l'identification des risques et des impact ; (iii) des programmes de gestion; (iv) une description des capacités et compétences organisationnelles nécessaires; (v) un détail des procédures de préparation et réponse aux situations d'urgence ; (vi) protocoles d'engagement des parties prenantes et un mécanisme de règlement des griefs ; et (vii) procédures de suivi et d'examen.

4.1.b Identification des risques et des impacts

4.1.b.i Analyse des alternatives

Les fonds seront destinés à l'acquisition des systèmes d'énergie solaire, au fonds de roulement (principalement pour l'acquisition du stock initial) et au remboursement de la dette arrivant à échéance. Par conséquent, aucune évaluation des alternatives du Projet n'a eu lieu.

4.1.b.ii Analyse des impacts cumulés

Étant donné que la Société propose des systèmes énergétiques allant de 1KWp à 600KWp à des clients résidentiels, commerciaux et industriels, les impacts cumulés des autres projets passés, présents et futurs sont considérés comme minimes. Par conséquent, un plan d'atténuation des impacts cumulatifs ne s'avère pas nécessaire.

4.1.b.iii Risques liés au genre

Dans le domaine juridique et réglementaire, les femmes en Haïti sont confrontées à des défis importants et à une discrimination explicite dans certains domaines. Haïti a des lois plus restrictives et moins de dispositions légales promouvant l'égalité des genres et l'égalité des chances en matière d'emploi par rapport à ses comparateurs régionaux. En outre, le rôle des femmes en tant que fournisseuses de soins et femmes au foyer constitue un obstacle important à leur participation égale sur le marché du travail et dans la Société en général.¹

Les hommes sont également confrontés à des risques liés au genre. Leur espérance de vie est plus courte que celle des femmes (62 ans contre 66 ans), ils sont plus enclins au suicide et ils peuvent

¹ [Haïti Gender Assessment Report](#) (Rapport de l'évaluation aux obstacles à l'égalité de genre en Haïti)

adopter des comportements à risque tels que la consommation d'alcool et de tabac ainsi que l'appartenance à des gangs. En revanche, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes de violence basée sur le genre et de harcèlement sexuel (« VBGH ») que les hommes, et sont confrontées à des risques de sécurité tant chez elles que dans leurs communautés.²

L'inégalité basée sur le genre se traduit par le manque de voix et d'autonomie des femmes ainsi que par les rôles de genre socialement enracinés qui les cantonnent aux activités de soin. Les femmes n'ont qu'un faible pouvoir de décision concernant leur propre santé, les dépenses pour les achats ménagers et les visites aux amis et à la famille.³

Les inégalités de genre existantes et les besoins de santé spécifiques des femmes ont des implications sur la capacité différentielle des Haïtiens et Haïtiennes à se remettre des catastrophes en fonction de leur genre, ce qui perpétue et exacerbe ces inégalités. Les inégalités basées sur le genre en termes d'opportunités économiques, d'accès limité à l'information, d'implication limitée dans les politiques de gestion des catastrophes et de possibilités limitées de prise de décision peuvent placer les femmes dans une position de plus grande vulnérabilité face aux catastrophes.⁴

4.1.b.iv Risques liés au genre

Le personnel est composé de 27 employés, dont une seule femme. Solengy a élaboré un Code de Conduite qui décrit les différents aspects de la relation entre les travailleurs et la direction. Ce code énonce explicitement une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel et fournit des définitions claires des actions des employés qui pourraient être considérées comme telles. Solengy élaborera et mettra en œuvre de manière adéquate une politique et des procédures visant à prévenir la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel.

4.1.b.v Exposition au changement climatique

Les prévisions pour l'avenir proche montrent que la température moyenne annuelle, la température maximale quotidienne la plus élevée et la probabilité quotidienne de vagues de chaleur devraient augmenter. Ces changements de température entraîneront probablement des répercussions sur les travailleurs, en augmentant le risque de maladies liées à la chaleur, telles que l'épuisement dû à la chaleur et les coups de chaleur. La probabilité d'expérimenter des cyclones tropicaux devrait également augmenter, ce qui accentuera le risque d'événements climatiques extrêmes, pouvant entraîner des risques physiques pour les travailleurs dus aux dommages causés par les tempêtes et les inondations.

Solengy intégrera des mesures de résilience climatique dans ses politiques de SST afin de protéger les travailleurs contre la hausse des températures, les cyclones et les phénomènes météorologiques extrêmes. Ceci inclut la mise à jour de ses politiques pour : (i) traiter des risques spécifiques tels que les maladies liées à la chaleur et les risques de tempêtes; (ii) attribuer des responsabilités claires pour la mise en œuvre des protocoles de sécurité; (iii) exiger des évaluations régulières des risques;

² [Haiti Gender Assessment Report](#)

³ [Haiti Gender Assessment Report](#)

⁴ [Haiti Gender Assessment Report](#)

(iv) assurer la conformité aux réglementations locales; et (v) mettre l'accent sur la formation continue et les programmes de sensibilisation pour donner aux travailleurs les connaissances et les compétences nécessaires pour préserver leur santé et leur sécurité dans des conditions environnementales changeantes. Pour faire face aux températures, la Société : (a) fournira des stations d'hydratation en eau fraîche et potable et des zones de repos ombragées réparties sur le site pour s'assurer que les travailleurs restent hydratés et disposent des espaces pour se reposer à l'abri du soleil direct, et (b) mettra en œuvre des protocoles complets de sécurité contre la chaleur et des sessions de formation régulières pour apprendre aux travailleurs à reconnaître et à gérer efficacement le stress thermique.

Par suite d'une analyse menée conformément à l'Approche de mise en œuvre de l'alignement sur l'Accord de Paris d'IDB Group, le Projet est considéré comme aligné avec l'Accord de Paris.

4.1.c Capacités et compétences organisationnelles

La responsabilité de Solengy en matière d'environnement, de santé et de sécurité (« ESS ») est assumée par son PDG et soutenue par les directeurs de division, qui sont chargés de superviser les initiatives E&S dans l'ensemble des opérations de la Société, en mettant l'accent sur la formation, le renforcement des capacités, la santé et la sécurité au travail. Cependant, la Société embauchera un responsable ESS qualifié et dédié, qui sera chargé de diriger la mise en œuvre du SGES et sera soutenu par un coordinateur social chargé de superviser les questions liées aux ressources humaines, à l'engagement des parties prenantes et aux mécanismes internes et externes de règlement des griefs.

4.1.d Engagement des parties prenantes

Les impacts potentiels des activités de Solengy sur les communautés voisines (parc industriel, quartiers où les systèmes photovoltaïques sont installés et entretenus) sont liés aux activités d'entreposage et au transport des véhicules. La Société mettra en place un mécanisme de règlement de griefs pour répondre aux préoccupations et aux plaintes formulées par les communautés concernant ses performances en matière d'E&S, liées notamment à la santé, la sécurité et la sûreté des communautés, ainsi qu'à la violence basée sur le genre et le harcèlement sexuel.

4.2 Emploi et conditions de travail

4.2.a Conditions de travail et gestion des relations avec les travailleurs

La main-d'œuvre se compose de 27 employés directs (moins de 1 % de femmes). Quant aux opérations, outre les responsables qui supervisent les projets standard et personnalisés et le service client, il y a deux superviseurs techniques qui dirigent des équipes composées de 3 à 4 employés chacune. Ces équipes sont chargées de tâches telles que l'assemblage, l'installation et la maintenance des systèmes d'énergie solaire.

Solengy a élaboré un Code de conduite qui décrit les différents aspects de la relation entre les travailleurs et la direction et qui énonce explicitement une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel. En outre, les employés sont informés de leurs droits, de leurs salaires, de leurs

heures de travail, de leur rémunération et des avantages sociaux prévus par la législation nationale au moment de leur embauche. Toutefois, la Société élaborera et mettra en œuvre de manière adéquate des politiques et procédures de ressources humaines, notamment : (i) des procédures d'intégration des nouveaux employés afin de s'assurer qu'ils sont officiellement informés de tous les aspects de leurs conditions d'emploi, de leurs droits et de leurs avantages sociaux; (ii) des contrôles visant à s'assurer que l'emploi des enfants de moins de 18 ans est conforme à la législation nationale; (iii) un mécanisme de règlement des griefs pour les travailleurs; et (iv) une politique et des procédures visant à prévenir la violence basée sur le genre.

4.2.a.i Organisations de travailleurs et mécanismes de règlement des griefs.

Le Code de Conduite de Solengy n'interdit pas aux employés de se syndiquer s'ils le souhaitent. En outre, les employés sont encouragés à faire part de leurs plaintes à leurs supérieurs. Néanmoins, la Société développera et mettra en œuvre un mécanisme interne de règlement des griefs afin de répondre rapidement aux préoccupations des employés, ce qui permettra de déposer et de traiter des plaintes anonymes et de garantir l'absence de représailles à l'encontre de ceux qui utilisent ce mécanisme.

4.2.a.ii Non-discrimination et égalité des chances

La Société formalisera explicitement une politique de non-discrimination et d'égalité des chances. Cette politique, une fois adoptée, sera largement diffusée auprès de tous les destinataires et réitérée dans le Code de conduite et les activités de formation et d'intégration.

4.2.b Santé et sécurité au travail

La Société n'a connu aucun décès et n'a que deux accidents moindres à rapporter au cours des deux dernières années. Solengy se concentre sur la prévention des accidents et des blessures en s'assurant que les employés reçoivent une formation adéquate pour effectuer leurs tâches, notamment en matière de sécurité électrique et de travail en hauteur, qui sont les principaux risques auxquels les employés sont confrontés. A cet effet, un programme de formation continue est mis en place, qui couvre l'assemblage et l'installation des équipements, tant du point de vue technique que du point de vue de la sécurité. Pour formaliser les efforts visant à fournir un environnement de travail sûr et sain, le SGES de Solengy: (i) identifiera les risques potentiels pour les travailleurs; (ii) fournira des mesures de prévention; (iii) continuera à former les travailleurs et formaliser son programme de formation ; (iv) développera des procédures pour documenter et rapporter les incidents liés au travail et à la santé; et (v) mettra en œuvre son plan de prévention, de préparation et d'intervention en cas d'urgence.

4.2.c Travailleurs engagés par des tiers

Pour les travaux de génie civil, Solengy fait appel à des sous-traitants spécialisés. Toutefois, dans le cadre de son SGES la Société élaborera et mettra en œuvre un plan de gestion des sous-traitants afin d'évaluer et de contrôler leurs performances en matière environnementale et sociale.

4.2.d Chaîne d'approvisionnement

Pour gérer les risques de sa chaîne d'approvisionnement, Solengy entreprend une étude de diligence raisonnable technique applicable à sa procédure d'achat et complètera ce processus en incluant une étude de diligence raisonnable de la chaîne d'approvisionnement pour évaluer les risques E&S (y compris les risques liés au travail, tels que le travail des enfants et le travail forcé) sur sa chaîne d'approvisionnement en équipements pour les principaux fournisseurs.

4.3 Efficacité des ressources et prévention de la pollution

4.3.a.i Efficacité des ressources, gaz à effet de serre, gestion des déchets et des matières dangereuses

Pour son entrepôt et ses bureaux, Solengy produit sa propre électricité à partir de panneaux solaires. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont dues à l'utilisation des véhicules de la Société (1 SUV, 3 camionnettes utilitaires, 1 voiture, 3 motos) et s'élèvent à 12,5 tCO₂e/an.

La production de déchets est limitée au bois, au carton, au plastique et aux déchets de bureau conventionnels; les déchets dangereux comprennent les piles et les déchets d'équipements électriques. Les piles usagées sont vendues à une entreprise de recyclage. L'eau de pluie est collectée et utilisée dans les salles de bains et pour le nettoyage des bureaux et de l'entrepôt de Solengy. Les effluents domestiques sont envoyés dans une fosse septique. Les panneaux usagés sont conservés dans l'entrepôt jusqu'à ce qu'une solution viable d'élimination soit identifiée. Aucune émission atmosphérique n'est générée par les activités du Projet.

Solengy formalisera son programme de gestion des déchets, afin d'identifier les moyens d'accroître le recyclage et d'assurer l'élimination adéquate des déchets dans des installations autorisées pour les déchets dangereux et non dangereux.

4.4 Santé, sûreté et sécurité de la communauté

4.4.a Santé, sûreté et sécurité de la communauté

En raison de la nature des activités de Solengy, principalement au sein d'un site industriel existant, aucun impact supplémentaire important sur la santé, la sécurité et la sûreté de la communauté locale n'est attendu. Les principaux risques pour la communauté sont liés à la gestion des dispositifs de sécurité et au transport par véhicule du matériel et du personnel. Les dispositifs de sécurité des installations de la Société consistent en deux gardes de sécurité à l'entrée du site, armés. Solengy procédera à une évaluation des risques en matière de sécurité et élaborera et mettra en œuvre un Plan de gestion de la sécurité visant à s'assurer une vérification des antécédents des gardes de sécurité, leur formation adéquate, notamment sur les Principes volontaires des Nations unies sur la sécurité et les droits de l'homme, et un comportement adéquat envers les travailleurs et les communautés environnantes des activités de Solengy. En outre, la Société mettra en œuvre un Programme de sécurité routière pour toutes ses activités, comprenant une formation à la sécurité

adressée aux conducteurs, la vérification des véhicules, des pratiques de chargement sûres, entre autres.

5. Accès local à la documentation du Projet

La documentation relative au Projet est accessible sur le site web suivant :
<http://www.solengy.com/>